

Lilas Autopartage - Citiz Hauts-de-France

Développer une offre d'autopartage sur mesure pour son territoire en s'appuyant sur la force d'un réseau



Fiche d'identité (données 2024 sauf précision contraire)

Date de création : 2007 (création ex-nihilo)

Secteur d'activité : services

Activité : location de courte durée de voitures en autopartage

Territoires d'activité : Hauts-de-France (17 communes couvertes)

Statut juridique : SA à directoire

Nombre de salarié-e-s : 10

Nombre de sociétaires : 193 (dont 3 collectivités)

Collèges de vote : 5 (salarié-e-s, utilisateur-ric-e-s, soutiens, membres fondateurs, acteur-ric-e-s de la mobilité)

Chiffre d'affaires net : 1 618 388 € (+15 % par rapport à 2023)

Résultat net : 38 895 € (2023 : 101 596 €)

Total capitaux propres : 797 792 €

Part des subventions d'exploitation dans les produits d'exploitation : 4 %

Autres chiffres clés :

- 6 671 client-e-s (70 % de particuliers) (+814 par rapport à 2023)
- 150 véhicules (+17 par rapport à 2023)
- 67 stations d'autopartage (+12 par rapport à 2023)

Site internet : <https://hauts-de-france.citiz.coop/>

Présentation de la coopérative et de son activité

Une coopérative d'autopartage en Hauts-de-France

Créée en 2007, **la Scic Lilas Autopartage** déploie sur les territoires de la Métropole européenne de Lille (MEL), Arras et Douai **une offre de service de véhicules en autopartage** à destination des particuliers et professionnel-le-s, assurant un service de location de véhicules en libre-service, mis à disposition dans des stations aménagées sur voiries par Citiz. La location s'effectue, pour 1 heure, quelques heures, la journée ou même à la semaine, en ligne ou par téléphone et inclut le carburant (à la différence d'une location classique).

Le statut de Scic apparaît dès la création de Lilas Autopartage comme le choix le plus approprié **pour développer cette solution de mobilité en y associant une variété d'acteur-ric-e-s** soucieux-euses de son développement :

- les **utilisateur-ric-e-s** du service, en quête d'une alternative à la voiture personnelle, tant pour des raisons pratique, économiques qu'écologiques,
- les **collectivités territoriales**, s'engageant au sein de la coopérative au titre de leur compétence en matière de mobilité et d'urbanisme mais aussi du fait de la solution qu'elle propose face aux problématiques environnementales causées par l'autosolisme,
- les **acteur-ric-e-s privé-e-s**, dont notamment la Macif, assureur mutualiste engagé sur les enjeux de santé et de protection de l'environnement.

L'impact de cette initiative est à la fois écologique (réduction du parc autoroutier, de la consommation énergétique et des pollutions associées) mais aussi social (accès à la mobilité).

Une Scic intégrée dans un réseau national

Lilas Autopartage est membre du **réseau national Citiz** qui regroupe à la fois les 14 structures opératrices Citiz en France métropolitaine et la coopérative de consommation France Autopartage. Cette dernière, créée en 2002, accompagne la pérennisation des services locaux d'autopartage grâce à la mutualisation d'outils et de services (*voir partie « Caractéristiques remarquables du modèle socio-économique de la coopérative »*).

La dynamique du réseau Citiz se poursuit par la création en 2021 de Citiz Développement⁶⁸, dont l'objectif est d'appuyer le développement de l'autopartage dans les territoires, en travaillant avec des prestataires locaux sans qu'il ne se crée forcément de nouvelles structures locales.

Le réseau Citiz s'inscrit lui-même dans une démarche collective nationale, en étant membre des Licoornes, alliance de 12 sociétés coopératives engagées pour la transition, créée en 2021⁶⁹.

⁶⁸ La Scic est composée de 9 coopératives Citiz – dont Lilas Autopartage. On y retrouve également la Macif.

⁶⁹ Pour en savoir plus sur les Licoornes : <https://www.licoornes.coop/>

Principales étapes de la structuration du modèle socio-économique de Lilas Autopartage

2007 | Création de la Scic Lilas Autopartage

(initialement sous forme SARL) par la Ville de Lille, trois clubs Cigales⁷⁰ (acteurs de la finance solidaire), l'opérateur de transport public Keolis et des particuliers. La Scic bénéficie d'un soutien de l'Ademe, de fonds européens Feder et d'une aide financière de Keolis (en compte courant d'associé)⁷¹.

2011 | Mutualisation du soft de gestion de l'autopartage avec d'autres opérateurs d'autopartage.

Afin de soutenir les développements de leur système informatique et d'offrir un service toujours innovant, une dizaine d'opérateurs d'autopartage décident de mutualiser leur cœur d'activité, le soft, ceci dans une dynamique de partage et d'optimisation des coûts.

2012 – 2014 | Développement de l'activité et extension de territoire sur la Métropole européenne de Lille.

La Scic développe son activité, initialement ancrée dans la ville centre de Lille, en l'élargissant à l'échelle métropolitaine et en créant de nouvelles stations sur des communes de l'agglomération lilloise, ce qui lui permet de bénéficier d'une nouvelle aide financière de l'Ademe. La Métropole Européenne de Lille entre au capital de la Scic à hauteur de 30 000 €.

2014 – 2017 | Restructuration du modèle socio-économique et choix de rationaliser l'offre pour atteindre un seuil de rentabilité.

Après 3 années de fort développement et d'investissement, face à un marché peu mature, la Scic enregistre des déficits qui fragilisent l'activité. La Scic entame alors une rationalisation de son offre en concentrant ses moyens sur les secteurs porteurs, en réduisant l'offre et en fermant certaines stations. Elle adopte en 2017 la marque nationale Citiz qui fédère des opérateurs à valeurs coopératives et développe un nouveau service sur Arras financé par la Communauté urbaine d'Arras.

2020 – 2025 | Adoption du statut de société anonyme et développement des ressources financières.

Le statut SARL bloquant l'apport en capital de nouveaux sociétaires (100 maximum en SARL), la Scic se transforme en Scic SA en juin 2020. Désormais rentable, la Scic fait preuve d'un développement progressif et maîtrisé, s'appuyant sur un déploiement de l'offre qui permet une augmentation stable de ses produits depuis 2020.

⁷⁰ Les Cigales regroupent des citoyens qui mutualisent leur investissement dans des petites entreprises et associations. Pour en savoir plus : <https://www.cigales.asso.fr/club-cigales/>

⁷¹ Pour en savoir plus sur le compte courant d'associé : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32966>

Caractéristiques remarquables du modèle socio-économique de la coopérative

L'analyse du modèle socio-économique de la coopérative révèle deux principales caractéristiques:

- une hybridation entre ressources d'origine privée et publique ;
- des mutualisations au sein d'un réseau national, nécessaires à la viabilité financière du projet.

Un modèle socio-économique mêlant ressources d'origine privée et publique

Le modèle socio-économique de Lilas Autopartage est aujourd'hui **principalement fondé sur les recettes liées à la location de véhicules** (très majoritairement auprès de particuliers). Ces recettes représentaient en 2024 87 % du total des produits dégagés, auxquels s'ajoutent les **abonnements et adhésions** souscrits par les client-e-s, représentant 8 % des produits en 2024.

La Scic s'appuie également sur d'autres ressources, d'origine :

- **Publique** : les **subventions** liées au déploiement de nouvelles stations sur de nouveaux territoires. Les communes concernées participent financièrement (subventions de 1 à 3 ans) à la réalisation d'études et diagnostics territoriaux préalables au déploiement de l'offre sur leur commune. Sur le territoire d'Arras, la contractualisation de Lilas Autopartage avec l'agglomération s'inscrit dans une **délégation de service public** portant sur une offre d'autopartage sur la commune.
- **Privée** : les **prestations** réalisées auprès de partenaires privés, notamment promoteurs immobiliers et bailleurs, auprès desquels Lilas Autopartage développe une offre d'autopartage résidentiel, dont le développement est financé par le promoteur pendant deux ans. Cela représente la deuxième source de financement de la Scic.

En 2024, **ces subventions et prestations comptaient pour 3 % des produits totaux** de la Scic (en augmentation de 56 % par rapport à 2023).

Un rôle structurant des mutualisations mises en place au sein de France Autopartage

La difficulté à dégager un modèle socio-économique rentable autour d'une offre locale d'autopartage a poussé Lilas Autopartage **à se rapprocher structures opératrices de ce service à l'échelle nationale**, membres de la coopérative France Autopartage et désormais rassemblées au sein du réseau Citiz.

Ensemble, elles ont progressivement développé diverses formes de mutualisation répondant à des besoins communs :

- Des **outils et services informatiques** partagés (plateforme informatique de réservation des véhicules, service de maintenance informatique, portail web commun, etc.), nécessaires à leur activité. Lilas Autopartage et les autres structures opératrices en bénéficient à travers un contrat de prestation de service auprès de France Autopartage ;
- Des **postes et compétences mutualisés** sur la communication, sur la gestion administrative et financière ;
- **Une marque, « Citiz »**, gage de visibilité et de crédibilité, dont l'usage par les membres

du réseau se fait en échange d'une contribution financière à celui-ci, proportionnelle à leur chiffre d'affaires.

Pour développer ces outils, France Autopartage a mobilisé différents financeurs : Banque des territoires, Inco et la Macif.

Ces mutualisations jouent aujourd'hui un rôle structurant dans le modèle socio-économique de la Scic Lilas Autopartage, comme en témoigne Claire Lambert, sa directrice :

« On est dans une dynamique collective, pour essayer d'aller plus loin dans l'harmonisation du service et dans la mutualisation, afin d'essayer d'être plus efficaces. [...] C'est la mutualisation de nos moyens informatiques et de communication qui nous a permis d'être rentables »⁷².

Enjeux identifiés pour le futur

L'autopartage est un marché mature, avec un potentiel de croissance fort qui nécessite des besoins en investissement et en capitaux. Lilas Autopartage prévoit ainsi **un doublement de son offre entre 2022 et fin 2025** (passage de 110 à 215 véhicules en libre service, création de 50 nouvelles stations pour un total de 92, extension du service à 9 nouvelles communes pour un total de 20).

Il découle de ce potentiel de développement les **enjeux suivants identifiés** :

- Des **besoins financiers** : développement des emprunts, apports en compte courant et de l'émission de titres participatifs ;
- Développement d'**achats mutualisés de véhicules** entre structures opératrices (projet Citiz Flotte) ;
- Des **besoins liés au plaidoyer** : campagne de plaidoyer pour faire connaître l'expertise du réseau Citiz auprès des différents Ministères concernés et porter des sujets spécifiques aux Scic (protection juridique des dirigeants des Scic, les questions liées au bénévolat dans une Scic, l'éligibilité aux dons et mécénats) ;
- Un besoin d'**animation de la vie coopérative** : au sein de Lilas Autopartage, il n'y a aujourd'hui pas de poste dédié à cette fonction (assurée de fait par la Directrice et la Chargée de développement) et l'animation souffre de ce manque de temps disponible. La Scic souhaite néanmoins aller plus loin sur ce point. À noter que dans d'autres Scic opératrices Citiz, il existe des postes dédiées à la vie coopérative (Citiz Grand Est et Loire où les structures ont une taille plus grande que celle de Citiz Lille).

⁷² Claire Lambert, directrice de Lilas Autopartage (propos recueillis en mai 2025)

Modèle socio-économique de Lilas Autopartage – Citiz Hauts-de-France

Synthèse des faits marquants

Quoi ?	Avec quelles ressources ?	Comment ?
• Développement d'une offre d'autopartage pour les particuliers et professionnel-le-s, contribuant à la multi-modalité de l'offre de transport locale. • Utilité sociale (accès à la mobilité) et environnementale: démotorisation de l'espace public; baisse des émissions de GES dans les métropoles; contribution à la consommation responsable (l'autopartage encourage la consommation de proximité).	• 10 salarié-e-s et 193 sociétaires • Une flotte de 150 véhicules • 67 stations d'autopartage opérationnelles • Des produits essentiellement issus des locations de véhicule, complétés par des subventions et prestations • Mutualisation de la marque Citiz, des outils et systèmes informatique et de la communication • La mobilisation de financeurs au sein du réseau Citiz: Banque des territoires, Inco, Macif	• Un sociétariat qui rassemble usager-ère-s du service, collectivités et autres partenaires • L'appui d'un réseau composé de 14 organisations opératrices Citiz dont 10 Scic • Des partenariats locaux structurants: un lien privilégié avec les collectivités locales (autorités organisatrices de mobilité) et une coopération avec un assureur mutualiste
Éléments transversaux		
• Passage d'une Scic SARL en Scic SA pour permettre l'augmentation du nombre de sociétaires		

Pour retrouver l'étude complète "Les modèles socio-économiques des Scic" rendez-vous sur le [site du Labo de l'ESS](#) en scannant ce QR code :

